



CAHIER DES CHARGES PLAN DE COMMUNICATION

Maître d'ouvrage :

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

Objet de la consultation :

Passation d'une commande pour prestation de services

**Mas du Pont de Rousty
13200 Arles
Tél : 04 90 97 10 40/**

PREAMBULE

Présentation des Parcs naturels régionaux

Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. Un Parc naturel régional est un espace ouvert. C'est un territoire habité reconnu pour sa qualité exceptionnelle mais dont l'équilibre est fragile et où les règles relatives à la construction, à la pêche, à la chasse... restent celles du territoire national.

Son territoire est classé par décret du Premier Ministre pris sur rapport du Ministre en charge de l'Environnement, pour une durée déterminée.

Le PNR est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé la charte du Parc.

Un PNR a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.

Un PNR a cinq grandes missions :

La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager

L'aménagement du territoire

Le développement économique et social

L'accueil, l'éducation et l'information

L'expérimentation

Présentation du Parc naturel régional de Camargue

Le Parc naturel régional de Camargue

7 394 habitants 85 690 hectares (terrestre) et 34 300 hectares (maritime), sur une partie de la Camargue

Un territoire : le delta du Rhône

2 communes : une partie de la commune d'Arles et toute la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer

Une structure de gestion : un syndicat mixte composé de tous les usagers de l'espace naturel et des bailleurs de fonds (Etat, Région, Département, Communes)

Une équipe d'une trentaine de techniciens et de chargés de mission au service du territoire et de ses usagers patrimoine en conciliant environnement et développement local

La mission d'un Parc naturel régional est de gérer son patrimoine en conciliant environnement et développement local

Pour le Parc naturel régional de Camargue, cela veut dire

- Protéger les espèces emblématiques de la Camargue et sauvegarder leur biotope
- Améliorer la biodiversité des espaces naturels spécifiques du delta du Rhône
- Garantir la maîtrise d'une gestion globale et contrôlée de l'eau
- Concilier agriculture et

environnement et développer la qualité des produits

- Maîtriser et accompagner un tourisme reposant sur la découverte
- Participer à la sauvegarde du patrimoine
- Promouvoir les énergies renouvelables et l'éco-construction
- Sensibiliser et informer les habitants et les visiteurs sur les richesses du patrimoine

1/ OBJET DE LA MISSION

La mission a pour but d'assister le maître d'ouvrage dans l'élaboration d'un plan de communication pour le Parc naturel régional de Camargue

Outil stratégique et méthodologique de mise en œuvre et de programmation de la communication interne et externe, le plan définira les grandes priorités pour les trois années à venir : publics, axes de communication, moyens et outils. A ce jour au Parc naturel régional de Camargue, cette activité relève d'un pôle intitulé « Connaissance et vie du territoire » composé de 5 agents dont une « chargée de communication et relation avec les habitants ».

La mission nécessite de la part des prestataires candidats:

- un chef de projet détenteur d'une culture polyvalente
- une compétence et expérience en matière d'analyse et de propositions stratégiques de communication

2/ CONTENU DE LA MISSION ET METHODE

2.1/ Objectifs

La communication du Parc doit permettre :

- d'informer,
- d'être à l'écoute de ses interlocuteurs,
- de sensibiliser et d'éduquer,
- de promouvoir le territoire, la structure Parc, voire ses partenaires.

Le plan de communication doit permettre :

- de donner de la cohérence aux différentes actions de communication interne et externe,
- de renforcer l'image du territoire et son identité,
- de faire connaître et légitimer le projet de territoire porté par le Parc,
- de permettre l'appropriation de l'outil "Parc" par différentes cibles.

2.2/ Mise en œuvre

L'ensemble de la mission est réalisé en lien permanent avec la responsable du pôle « Connaissance et vie du territoire », responsable et coordonnatrice de l'action et la chargée de communication et relations avec les habitants

La mission sera menée en trois phases qui feront chacune l'objet d'un rapport et d'une validation par le comité de pilotage :

Phase 1 / Analyse

- Diagnostic de l'activité "communication" du Parc :
- Analyse des actions et outils existants (dépliants, Lettre du Parc, site internet, événementiels, animations ;...)
- Identification des atouts et des freins aux actions de communication du Parc.
- Evaluation des moyens disponibles
- Détermination des enjeux.

Phase 2 / Elaboration du plan de communication

- Choisir des axes stratégiques de la communication.
- Définir les objectifs et les idées forces.
- Définir les publics prioritaires.
- Concevoir une méthodologie et des outils permettant d'établir une communication efficace auprès des différents publics
- Proposer plusieurs scénarii tenant compte des possibilités budgétaires minimales et maximales du Parc
- Proposer une programmation et deviser des opérations.(préciser les moyens financiers et humains à mettre en œuvre).
- Définir les indicateurs de suivi et d'évaluation à mettre en place.

Phase 3 / Assistance à la mise en œuvre du plan de communication

Accompagner la mise en place du plan de communication une journée par mois pendant 9 mois. Il s'agira d'assister le Parc naturel régional de Camargue dans la mise en oeuvre des actions, de le conseiller sur les modalités de réalisation et d'évaluation.

2.3/ Déroulement et rendu de la mission

*** Animation et concertation**

Le titulaire travaillera avec les groupes suivants, dont la composition pourra être modifiée sur sa proposition.

Groupe de travail interne PNR

Formé par l'équipe du Parc.

Tous les responsables de pôle seront rencontrés

Comité de pilotage

Didier Olivry, Directeur du Parc naturel régional

Estelle Rouquette, conservateur du musée de la Camargue et responsable des actions culturelles

Dominique Vergnaud, responsable du pôle « Economie rurale et action culturelle » du Parc naturel régional

Roberta Fausti, responsable du pôle « Connaissance et vie du territoire »,

Les membres de la commission du Parc « Administration générale, finances et communication »

La première phase de la mission comportera au minimum la participation à 1 réunion avec le comité de pilotage (une réunion de présentation du bilan).

La deuxième phase comportera la participation à 2 réunions avec le comité de pilotage :

- 1 réunion de présentation des axes stratégiques de la communication, de la méthodologie et des outils proposés.
- 1 réunion de présentation de la programmation proposée

Les réunions avec le groupe de travail interne du Parc ou le chargé de mission coordonnateur ne sont pas limitées.

Les travaux de secrétariat liés aux réunions seront assurés par le prestataire en charge de la mission.

Les propositions finales validées feront l'objet d'une présentation par le prestataire devant le comité syndical et le Bureau du Parc.

*** Restitution de la mission**

1) Des supports papiers

Un rapport par phase, en 3 exemplaires couleurs (dont 1 exemplaire non relié). Ce rapport illustré comprend notamment les propositions argumentées avec leur synthèse et les documents présentés lors des réunions de travail.

2) Des supports informatiques

Les rapports seront fournis sous forme de fichier Word

2.4/ Les documents disponibles

Pour établir sa proposition, le prestataire pourra s'appuyer sur les documents suivants :

- Projet de territoire du Parc naturel régional de Camargue : bilan des acquis [http://www.parc-camargue.fr/Francais/download.php?categorie_id=107]
- Le plan de communication de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France [http://www.parc-camargue.fr/Francais/upload/charte-de-communicat12c155.ppt]
- L'argumentaire de la Fédération des Parcs « 50 questions sur les Parcs naturels régionaux » [http://www.parc-camargue.fr/Francais/Argumentaire_parcs_2008.pdf]
- Documents de présentation de l'enquête auprès des habitants réalisée en 2006 [http://www.parc-camargue.fr/Francais/download.php?categorie_id=101]

- L'organigramme détaillé du Parc naturel régional de Camargue [http://www.parc-camargue.fr/Francais/upload/Organigramme_9_08_detaille.pdf]

Plus généralement les documents disponibles sur le site Internet du Parc www.parc-camargue.fr

3/ CONDITIONS DE SELECTION

1 Remise de l'offre

Eléments à produire par les prestataires candidats sous format papier et numérique :

- Une note de synthèse de 3 pages maximum, présentant l'agence, ses références, nombre de personnes, compétences, secteurs d'activités privilégiés et expériences significatives pour la mission demandée par le Parc.
- Présentation de l'entreprise prestataire : première réaction du titulaire à la lecture du cahier des charges et note d'intention
- Les références de 2 ou 3 plans de communication réalisés au cours des deux années précédentes

Proposition méthodologique précisant la démarche d'intervention proposée pour chacune des phases de la mission, le planning prévisionnel et la durée de la mission, le nom du chef de projet et la composition de l'équipe mobilisée en précisant la qualification, l'expérience des différents intervenants et le nombre de jours passés sur la mission par chaque membre de l'équipe.

Devis détaillé. Le candidat fera clairement apparaître les différents éléments de la composition de sa proposition financière (pour chaque phase du travail, le détail prix – nombre d'heures de travail consacrées devra être mentionné). Le candidat devra en plus établir un prix forfaitaire à la journée, qu'il appliquera dans le cadre de sa mission de suivi.

2 Budget du projet

La commande est passée à prix forfaitaires. Les prix sont réputés complets, non actualisables et non révisables. Le budget pour cette prestation se situe entre 15000 et 18 000 euros TTC

Le paiement sera effectué à hauteur de :

30 % à l'issue de la phase 1

30 % à l'issue de la phase 2

Le solde, soit 40 %, sera réglé à l'issue de la phase 3, sur présentation d'un mémoire d'honoraires.

4/ DELAIS D'EXECUTION ET DE RECEPTION

Le délai total d'exécution est fixé à 15 mois maximum après notification de la commande.

Le calendrier prévisionnel de réception des phases est le suivant :

phase 1 : fin décembre 2008

phase 2 : fin mars 2009

phase 3 : fin décembre 2009

Toutes les études et tous les documents réalisés dans le cadre de la présente mission seront propriété exclusive du maître d'ouvrage.